



## PLAN DE FINANCEMENT

Vu le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020  
en application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales

### NATURE DU PROJET :

#### Rénovation d'un bâtiment communal

Réalisé à partir de 2023 sur 2 exercices

Coût prévisionnel du projet  
Dépenses HT : 3 500 000 €

Dépenses TTC : 4 200 000 €

Calendrier prévisionnel du projet  
Début des travaux : 2023

Fin des travaux : 2024

Intervenants

Bénéficiaire : Ville de CANNES


Financier	Contrat	Base	Taux	Mt. subvention
Préfecture des Alpes-Maritimes	Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.)	3 500 000 €	10 %	350 000 €

**Dépenses :** 3 500 000 €

**Recettes :**

Total des demandes 350 000 € soit 10 % du financement

Ville de Cannes 3 150 000 € soit 90 % d'autofinancement

	<p>Opération soutenue par l'Etat/Dotation de soutien à l'investissement local</p>  <p><b>PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE- ALPES- CÔTE D'AZUR</b></p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>
---	---